



Jean-François Buet, président de la FNAIM, satisfait de la nouvelle mouture du Prêt à taux zéro (PTZ)



Pour Jean-François Buet, président de la FNAIM, les mesures de renforcement du Prêt à taux zéro présentées par Sylvia Pinel, ministre du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité, et Christian Eckert, secrétaire d'État chargé du budget « montrent clairement que le gouvernement a entendu les professionnels, nous ne pouvons que nous en réjouir. »

« Tout d'abord, l'augmentation des plafonds de la somme empruntée de 8.000, 10.000 ou même 15.000 euros va permettre à bon nombre d'acheteurs potentiels de se constituer un apport personnel digne de ce nom. Or on sait combien les banques sont sensibles au fait que les emprunteurs leur présentent un dossier avec apport personnel. Celui-ci rendra donc un peu plus facile le financement d'un premier logement pour les jeunes actifs dès lors qu'ils sont en CDI.

Mieux encore, l'élargissement du bénéfice du PTZ à toutes les communes pour un achat dans l'existant sous réserve de travaux est une bonne chose. Certes les logements existants étaient déjà concernés mais seulement dans des zones rurales, ce qui n'est pas forcément la destination recherchée par les jeunes primo-accédants qui cherchent plutôt dans des zones où il y a de l'activité et des emplois. »

Mettant un bémol, Jean-François Buet déplore néanmoins que le gouvernement ait entériné la possibilité pour les collectivités locales de relever les droits de mutation (dits abusivement « frais de notaire ») jusqu'à 4,5%. 94 des 101 départements du territoire en avaient profité lors de la mise en place de la mesure. « Ce sont les plus élevés d'Europe », relève-t-il. Paris a d'ailleurs annoncé qu'elle appliquerait cette augmentation au 1^{er} janvier 2016. Il s'inquiète enfin de savoir si l'annonce de 40 % du financement du bien par le PTZ s'applique à l'immobilier existant sous conditions de travaux et non uniquement au neuf.

A propos de la FNAIM

La Fédération Nationale de l'Immobilier (FNAIM) est la première organisation syndicale des professionnels de l'immobilier en France. Ses adhérents exercent tous les métiers de la transaction, de la gestion, de la location, de l'expertise, du diagnostic, etc. Créée en 1946, elle est présente sur l'ensemble du territoire par son maillage de Chambres départementales et régionales.

La FNAIM accompagne au quotidien ses adhérents dans l'exercice de leurs activités. Elle leur dispense les formations, initiales et continues, qui différencient les professionnels FNAIM par leurs compétences et la qualité de services offerts aux particuliers. Elle veille au respect, par chacun de ses membres, de son Code d'Éthique et de Déontologie, garant de la protection des droits du consommateur.

Par sa représentativité, sa connaissance des marchés immobiliers, ses compétences juridiques et techniques, la FNAIM est un interlocuteur reconnu par les Pouvoirs Publics pour l'élaboration des politiques et des législations relatives au logement. Les statistiques qu'elle établit à partir des données recueillies auprès de ses adhérents et qu'elle diffuse gratuitement permettent de suivre au plus près l'évolution des marchés du logement en France. A la fois référence et partenaire, la Fédération veut faire partager une vision positive, équilibrée et sociale de l'immobilier. La FNAIM fait partie du Conseil National de la Transaction et de la Gestion Immobilières (CNTGI).

Contact Presse

Galivel& Associés – Carol Galivel / Pascale Pradère – 01 41 05 02 02

21-23, rue Klock - 92110 Clichy - galivel@galivel.com - www.galivel.com